

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL198

présenté par

M. Vicot, Mme Pic, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, Mme Karamanli et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 95, insérer l'alinéa suivant :

« Le doublement des effectifs sur le terrain résultera principalement du recrutement massif et spécifique de policiers et de gendarmes pour atteindre cet objectif, ce qui suppose que ces recrutements se fassent en plus de ceux visant à remplacer les départs en retraite notamment. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à préciser que l'objectif de doublement des agents sur le terrain doit résulter de recrutement massif.

Le diable se cachant dans les détails, il a semblé utile aux auteurs du présent amendement de préciser également que l'effort de recrutement doit se faire en plus des recrutements visant à remplacer les départs en retraite, démission etc...

La sécurité publique dépend avant tout de ce facteur humain : la police et la gendarmerie ont besoin de plus de femmes et d'hommes.

Tel est le sens de cet amendement.